

SOMMAIRE :

Page 2 : Projet Réforme des retraites

Page 3 : Réforme Fonction Publique

Page 4 : Résultats élections 2018

Vos élus auprès du C.D.G.



EDITO :

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : VOUS AVEZ CONFORTE LA C.G.T. COMME PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE !

Lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, dans notre département comme au niveau national vous avez largement confirmée la C.G.T. comme première organisation syndicale.

En réaffirmant votre confiance à la C.G.T. pour porter vos revendications et veiller à la défense de vos intérêts, vous avez lancé un signal fort !

De notre côté, à vos côtés, nous mettrons tout en œuvre pour ne pas faillir à cette confiance.

En ces temps où de graves menaces pèsent sur le monde du travail dont les agents territoriaux (projet de réforme des retraites, réforme de la fonction publique, gel du point d'indice, baisse du pouvoir d'achat...), seule notre mobilisation massive pourra permettre le recul du gouvernement et du patronat dans leur volonté de faire toujours plus de cadeaux aux plus riches en prenant dans les poches de celles et ceux en ayant le moins.

**CE N'EST PAS UNE FATALITE ! IL
FAUT NOUS EN CONVAINCRE ET PAR
NOTRE MOBILISATION IMPOSER D'AUTRES
CHOIX!**

François-Nicolas Defacque

POUR NE PAS ME FAIRE PLUMER, JE REJOINS LA C.G.T !

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Collectivité :

Signature :

A envoyer à : DEFACQUE François-Nicolas 31 rue de l'église 80230 BRUTELLES. Tel. : 06.50.49.62.23.

RIEN N'EST ACTÉ, TOUT DÉPENDRA DE NOTRE CAPACITÉ A SE MOBILISER... PUBLIC COMME PRIVÉ, TOUS CONCERNÉS ...

Projet de réforme des retraites

Le projet de réforme des retraites (rapport Delevoye) est axé sur le remplacement du système par répartition par un système de retraite par points. Celui-ci est présenté comme une réforme juste et équitable, qu'il n'y aura aucun perdant, or elle se traduira par un nivellement par le bas pour l'ensemble des salariés.

Qu'est ce que le système par points ?

- $\frac{1}{4}$ du salaire brut permettra d'acheter des points. 1 point = 10€, avec un taux de rendement de 5.5% au 1^{er} janvier 2025 **qui pourra varier selon l'espérance de vie, la conjoncture économique, ...**

Exemple : pour un salaire de 2000€/mois brut, la cotisation 500€/mois, soit 6000€/an, donc cela fera 330€/an de cotisé pour la retraite soit 33 points. Pour 40ans de cotisation, cela fera une retraite de 13200€/an brut, soit 1100€/mois de retraite brut...

- La pension de retraite ne sera plus calculée sur les 6 derniers mois pour la fonction publique, ou sur les 25 meilleures années pour le privé, mais sur toute la carrière... Il en résultera un « salaire moyen » qui servira de base pour le calcul de pension. Ainsi les « mauvaises années » vont être comptabilisées (les plus petits salaires, le temps partiel subi, les périodes de chômage et de précarité), c'est donc bien une double peine pour les femmes, les malades et invalides, les précaires et les privés d'emploi.
- Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les caisses de retraite des 42 régimes spéciaux, dont la CNRACL, sont toutes excédentaires. Avec cette réforme, elles ne serviront qu'à honorer les retraites actuelles.
- En alignant tous les régimes, public-privé, les taux de cotisation vont également diminué. Aujourd'hui le taux de cotisation employeur est de 35% pour la fonction publique territoriale, et de 55% pour la fonction publique d'État. Demain, les taux passeront à 17% pour tous. Ce qui fera gagner 30 milliards d'euros à l'état.
- **Attention, la baisse des cotisations veut dire la baisse des pensions de retraite, et la mise en danger de la Sécurité Sociale...**
- Le rapport annonce que le service actif et les longues carrières ne seraient pas impactés. Ce qui est totalement faux... Car avant la réforme, les agents bénéficiant du service actif, ou de la carrière longue, partaient avec un taux de remplacement de 75%, demain ils partiront avec un taux de remplacement de 55%... Ce qui rend quasiment impossible à ces agents de partir avant l'âge de départ légal... Seuls les fonctionnaires en uniforme (police, pompiers, gendarmerie, ...) continueront à bénéficier du service actif...
- Les retraites pour invalidité disparaîtraient, alors qu'avec le recul de l'âge du départ à la retraite, un plus grand nombre de salariés sera concerné.
- Avec cette réforme, les fonctionnaires territoriaux perdraient de 15 à 25% de pension par rapport au calcul actuel.
- En Suède, où un système similaire a été mis en place, les salariés perdent 35% de leur pension de retraite, d'où les nombreuses grèves des dernières semaines.
- **Le rapport Delevoye précise que la réforme se dégradera encore un peu plus au fil des années, car l'espérance de vie augmentera. L'âge de départ sera reculé d'1 mois/an.**

Face à la mobilisation de la RATP, en grève à plus de 90%, et des professions libérales, le gouvernement commence à reculer... **Même si la CFDT entre autre est favorable au système par points, rien n'est fait, seule la mobilisation massive permettra le recul du gouvernement et l'abandon de ce projet.**

NOTRE STATUT EN DANGER...

R
é
f
o
r
m
e

d
e
l
a
F
o
n
c
t
i
o
n
p
u
b
l
i
c
q
u
e

Commission Administrative Paritaire (CAP) :

- La réforme prévoit le maintien des CAP mais les vide de leurs prérogatives et compétences. A partir du 1^{er} janvier 2020, elles se transforment en « quasi instance » disciplinaire en supprimant leurs avis préalables en matière de déroulements de carrières, de mutation et de mobilité.
- **Les collectivités décideront d’octroyer ou pas les promotions, et ce, sans aucun recours.**
- L’avis de la CAP ne sera plus requis lorsque des agents seront transférés à des services mis en commun entre collectivités territoriales, et lorsqu’il est mis fin de plein droit à la mise à disposition des agents.

Comité Technique (CT) et Comité d’Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

- Comme dans le privé, la réforme prévoit la fusion des CT et des CHSCT. Une disparition des CHSCT aura des conséquences non négligeables sur les conditions de travail des agents. Pour exemple, si le CHSCT de l’usine Lubrizol de Rouen avait été encore en place, il aurait pu dénoncer certaines pratiques, et cette catastrophe aurait peut être pu être évitée...
- Avec cette réforme, à compter du 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales devront se mettre en conformité avec la réglementation des 1607 heures, ce qui se traduira par la mise à la poubelle de tous nos accords locaux.

Élargissement des recours aux contrats :

- Création d’un CDD de « projet » ou « d’opération », pouvant aller jusqu’à une limite de 6 ans sans garantie d’embauche.
- Le recours aux contractuels sera élargi à tous les cadres d’emploi, quel que soit le temps de travail et la taille de la collectivité.
- La mise en place de la rupture conventionnelle pour les contractuels alignés sur le code du travail, si l’agent revient dans le public il sera tenu de rembourser cette indemnité.
- Le recours accru aux contractuels, va amplifier la privatisation de nos missions.

Droit à l’égalité femme-homme :

- La réforme va augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes en termes de salaires et de carrières.

Pour une fonction publique moderne et au service de l’intérêt général, la CGT revendique :

- une réforme fiscale sur la progressivité de l’impôt,
- le rétablissement de l’ISF,
- le renforcement de la contribution des entreprises,
- de nouvelles modalités de financement de la Sécurité et de la Protection Sociale,
- le renforcement des rôles des CHSCT et de la CAP pour plus de transparence sur les déroulements de carrières,
- l’augmentation du point d’indice avec comme base le salaire du premier grade à 1800€,
- des créations d’emplois statutaires pour répondre aux besoins croissants de la population,
- un départ à la retraite à 60 ans avec une pension calculée sur les 6 derniers mois avec reconnaissance de la pénibilité pour des départs anticipés.

Vos élus C.G.T. auprès du Centre de Gestion et les résultats du 6 décembre 2018 (auprès du C.D.G. et nationaux) :

<p>ÉLECTIONS COMITE TECHNIQUE (tous les agents) :</p> <p>Ins : 3 243 Vot : 1 760 (54,27%) Exp : 1 651 C.G.T. : 959 (58,09%) 4 élus C.F.D.T. : 404 (24,47%) 2 élus C.F.T.C. : 288 (17,44%) 1 élu</p> <p>Vos élus C.G.T. (C.T. et C.H.S.C.T.) : ROELENS Linda (SISCO de l'Hallue) : 06.12.02.80.74 FORTIER Johan (Mairie de Feuquières) : 06.82.89.27.08 GRIS Eric (Mairie de Fressenneville) : 06.46.60.22.72 ZARKANI Mohamed (Mairie de Salouel) : 07.53.75.19.68 DEFACQUE François-Nicolas (Mairie d'Ault) : 06.50.49.62.23 DUFAUX Jacky (Mairie de Gamaches) : 06.73.55.27.19 HERDUIN Françoise (Mairie de Saleux) : 06.38.82.19.34 BLONDOT Carine (Mairie de Boves) : 06.63.73.11.74</p>	<p>RESULTATS NATIONAUX (Comités Techniques) :</p> <p>Ins : 1 846 275 Vot : 955 617 (51,76%) Exp : 897 714</p> <p>C.G.T. : 258 119 (28,75%) C.F.D.T. : 202 618 (22,57%) F.O. : 144 393 (16,08%) U.N.S.A. : 74 005 (8,24%) F.A.F.P.T. : 64 008 (7,13%) SUD SOLIDAIRES : 35 586 (3,96%) F.S.U. : 34 043 (3,79%) C.F.T.C. : 31 032 (3,46%) Divers : 27 508 (3,06%) C.G.C. : 13 457 (1,50%) S.A.F.P.T. : 9 934 (1,11%) F.G.A.F. : 3 011 (0,33%)</p>
<p>ÉLECTIONS COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (agents titulaires) :</p> <p>Catégorie A : Ins : 249 Vot : 152 (61,04%) Exp : 143 C.G.T. : 20 (13,99%) 0 élu C.F.D.T. : 49 (34,27%) 2 élus C.F.T.C. : 22 (15,38%) 1 élu Synd. Sec. Généraux : 52 (36,36%) 2 élus</p> <p>Catégorie B : Ins : 466 Vot : 293 (62,88%) Exp : 267 C.G.T. : 147 (55,06%) 3 élus C.F.D.T. : 67 (25,09%) 1 élu C.F.T.C. : 53 (19,85%) 1 élu</p> <p>Vos élus C.G.T. : BELHACHEMI Hakim (C.A. Baie de Somme) : 06.70.67.55.32 WOEHRLE Thierry (Mairie de Cayeux s/mer) : 06.74.84.53.51 DUPONT Eric (C.C.A.S. d'Abbeville) : 06.07.22.12.12 LHERMITTE Nicolas (C.C. du Vimeu) : 06.61.95.09.59 BEAUDOIN Serge (C.C. Terr. Nord-Picardie) : 06.13.12.69.00 PALOT Virginie (Mairie de Roye) : 06.89.56.83.78</p> <p>Catégorie C : Ins : 4 452 Vot : 2 531 (56,85%) Exp : 2 418 C.G.T. : 1 154 (47,73%) 4 élus C.F.D.T. : 593 (24,52%) 2 élus F.O. : 350 (14,47%) 1 élu C.F.T.C. : 321 (13,28%) 1 élu</p> <p>Vos élus C.G.T. : FERET Patricia (Mairie d'Albert) : 06.86.71.51.09 BROOD Richard (Mairie de Doullens) : 06.14.56.50.66 MANSION Thierry (C.C. Ter. Nord-Picardie) : 06.25.59.26.76 MICHAUX Cyriaque (Mairie de Roye) : 06.29.74.45.76 BOURGEOIS Bruno (Mairie d'Abbeville) : 06.27.15.82.17 BOULANGER Nathalie (Mairie de F-Escarb.) : 07.89.43.80.04 PENVEN Jérôme (Mairie de Moreuil) : 07.83.88.06.83 BACQUET Emmanuelle (Mairie de Salouel) : 06.76.03.56.91</p>	<p>ÉLECTIONS COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (agents contractuels) :</p> <p>Catégorie A : Ins : 151 Vot : 56 (37,09%) Exp : 53 C.G.T. : 22 (41,51%) 2 élus Synd. Sec. Généraux : 31 (58,49%) 2 élus</p> <p>Vos élus C.G.T. : RIDEAU Coralie (C.C. Grand Roye) : 06.09.10.47.33 DARRAS Guillaume (E.S.A.D. Amiens Mét.) : 06.25.70.60.00 BEUVAIN Laurent (Mairie d'Abbeville) : 06.72.72.96.58</p> <p>Catégorie B : Ins : 147 Vot : 44 (29,93%) Exp : 40 C.G.T. : 40 (100,00%) 4 élus</p> <p>Vos élus C.G.T. : LARCHER Wilfried (Mairie de Roye) : 06.80.17.68.93 BERNARD Thomas (Mairie de Woincourt) : 06.82.50.40.47 VAST Philippe (C.C. Ter. Nord-Picardie) : 06.12.87.11.15 MOSTEIRO Sébastien (C.C. Est-Somme) : 06.80.98.32.22 RIQUIER Joye (C.A. Baie de Somme) : DELIQUE Fanny (C.C. Grand Roye) :</p> <p>Catégorie C : Ins : 1 546 Vot : 559 (36,16%) Exp : 511 C.G.T. : 317 (62,04%) 5 élus C.F.D.T. : 194 (37,96%) 3 élus</p> <p>Vos élus C.G.T. : LOCHON Nicolas (Mairie de Roye) : 06.69.07.12.53 HORCHOLLE Karina (C.C. Ter. Nord-Picardie) : 06.77.57.04.13 HOCHIN Rodolphe (C.C. Grand Roye) : 07.76.39.34.11 DEVILLEPOIX Isabelle (C.C.2S.O.) : 03.23.64.01.68 LAMBERT Sylvie (C.C.2S.O.) : 06.33.73.79.56 LEFEVRE Vanessa (Mairie de Roye) : 06.27.63.08.41 RAMBOUR Aymeric (Mairie de Roye) : 06.29.74.45.76 TRABOUILLET Elodie (C.C.2S.O.) : 06.27..05.83.81 PUMA Mathieu (C.A. Baie de Somme) DELBECQUE Sandra (C.C.A.S. Mers)</p>